



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'exercice 2019 de l'association YC-VERNON



YC Vernon

Base Nautique des Tourelles,
rue Ogereau, 27200 VERNON

Tél. : 06 52 74 08 09

courriel : info@yc-vernon.fr

web : www.yc-vernon.fr

MEMBRES DU BUREAU 2019 PRESENTS :

Stéphane GIBIER, président YCV 2019, président de séance.

Patricia BOURESCHÉ, trésorière YCV 2019.

Dominique OHIER, secrétaire YCV 2019, secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 PRESENTS :

Patrice BELLEC, représentant des propriétaires voiliers habitables.

Bertrand COLLIN, animateur aménagements et travaux sur la base nautique

Hervé DUCHOSSOY, responsable des activités voile légère dériveurs.

Eric GALICHET, responsable des activités voiliers habitables sportifs & sport-boat.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 ABSENTS :

Aucun.

AUTRE PRESENCE CLUB :

Adeline HARTMANN, Directrice de la structure technique et de l'école de voile du YC-Vernon et responsable EDVI (Ecole De Voile Itinérante).

MUNICIPALITE :

Mr Jérôme GRENIER, Maire-adjoint chargé des sports et de la jeunesse à la municipalité de Vernon.

Nombre d'adhérents ≥ 16 ans électeurs présents : 15

Nombre de représentants d'adhérents < 16 ans électeurs présents : 10

Nombre d'adhérents ayant donné pouvoir valable : 8

Nombre d'adhérents < 16 ans sans droit de vote : 3

Soit **33** électeurs présents ou représentés. Le quorum de **16** étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

L'assemblée est composée de **36** adhérents présents ou représentés dont **33** droits de vote.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

OUVERTURE DE SEANCE :	3
I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018 TENUE LE 2 MARS 2019	3
II. RAPPORT MORAL	3
III. COMPTE RENDU D'ACTIVITES	4
IV. RAPPORT EDVI « ECOLE DE VOILE ITINERANTE »	4
V. RAPPORT FINANCIER	4
VI. REPONSES AUX QUESTIONS SUR LES RAPPORTS 2019	5
VII. VOTE D'APPROBATION DES RAPPORTS	5
A. Approbation du rapport moral	5
B. Approbation du compte-rendu d'activité	5
C. Approbation du rapport EDVI	5
D. Approbation du rapport financier	5
VIII. OFFRE 2020	6
IX. PROJET 2020	6
X. CALENDRIER 2020	6
XI. QUESTIONS DIVERSES	6
XII. INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA MUNICIPALITE :	6
XIII. ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
A. Membres sortants à fin 2019 :	7
B. Membres démissionnaires :	7
C. Postes à pourvoir :	7
D. Candidats à l'élection du conseil d'administration :	7
E. Election des nouveaux candidats au conseil d'administration :	7

Le samedi 15 février 2020 à 16 heures 30 à Vernon, les membres de l'association YC-VERNON sont réunis à la salle dite « de la Goutte de Lait » - Villa Castelli - 12 rue St-Lazare - 27200 Vernon en Assemblée générale ordinaire sur convocation de son secrétaire datée du 7 février 2020.

La séance est ouverte à **16 h 35**.

OUVERTURE DE SEANCE :

Stéphane GIBIER, Président de séance, ouvre la séance et remercie pour leur présence en nombre, l'ensemble des membres adhérents, adultes, enfants et leurs parents électeurs.

Le président de séance informe que Mr GRENIER, maire-adjoint chargé des sports et de la jeunesse sera présent un peu plus tard au cours de notre AG, mais ne pourra pas s'exprimer en matière de projet notamment, compte tenu du devoir de réserve auquel il est assujéti en cette période électorale.

Il rappelle à tous que cette année, de manière à rendre l'assemblée générale plus efficace, l'association YC Vernon a rédigé au préalable les 3 rapports règlementaires (*moral, activités, financier*) retraçant la saison 2019 : ils ont été joint à la convocation pour lecture préalable par les adhérents. Ceux-ci ont donc pu avoir le loisir de préparer et envoyer pour le 13 février leurs questions et remarques éventuelles pour en débattre lors de l'assemblée générale du jour.

Avant de commenter les rapports règlementaires des activités 2019, le président de séance soumet au vote de l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'AG2018 (tenue le 2 mars 2019). Il rappelle que ce procès-verbal de l'AG2018 a été mis à disposition des adhérents sur le site internet du Club le 11 mai 2019. Le lien internet vers ce PV a été fourni (*pour rappel*) avec la convocation à la présente AG pour une relecture éventuelle par les adhérents.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018 TENUE LE 2 MARS 2019

Après en avoir été invité par le président de séance, l'assemblée réunie approuve à l'unanimité des 33 droits de vote présents le procès-verbal de l'AG2018.

II. RAPPORT MORAL

Le rapport moral du président fait l'objet d'un document rédigé de 16 pages « *rapport moral 2019 [AG-2020-02-15].pdf* » qui a été remis aux adhérents avec la convocation pour lecture préalable.

Le président de séance présente quelques planches (*jointes en annexe*) pour illustrer et commenter les points marquants du rapport moral qu'il souhaite particulièrement souligner et expliquer aux adhérents.

Le point majeur sur lequel le président a souhaité insister en séance est que le Club YC Vernon a délivré plus de 3 500 licences sur la décennie passée dont 2 300 sur les 5 dernières années. Sur 6 ans le YC Vernon a dispensé plus de 10 000 séances individuelles de voile. Ces résultats montrent un fort développement du Club. Ce développement a néanmoins atteint ses limites structurelles. Pour continuer son développement le Club a besoin d'améliorer ses infrastructures d'accueil et a besoin d'investir.

III. COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Le compte-rendu d'activités fait l'objet d'un document rédigé de 13 pages « **rapport activités 2019 [AG-2020-02-15].pdf** » qui a été remis aux adhérents avec la convocation pour lecture préalable.

Le secrétaire de séance présente quelques planches (*jointes en annexe*) pour illustrer et commenter les points marquants du rapport d'activités qu'il souhaite particulièrement souligner et expliquer aux adhérents.

Tout d'abord, les activités récurrentes du club ont concerné un nombre stable d'adhérents à l'association (65 *adhérents*) et de licenciés (115 licences sportives, 379 licences d'enseignement).

Les activités ont été quelque peu pénalisées par l'indisponibilité de la flotte Laser en réparation une bonne partie de l'année côté dériveurs et la consignation du portique de levage et de son palan côté habitable. Les adhérents ont été mis à contribution pour ces chantiers de remise en état. La nécessaire maîtrise des dépenses en 2019 suite au constat de résultat déficitaire en 2018 a impacté la participation aux régates extérieures en dériveurs. Des résultats sportifs en forte baisse du club en sont, en partie, la conséquence. Cette année sportive 2019 « blanche » pour le Club doit rester exceptionnelle.

IV. RAPPORT EDVI « ECOLE DE VOILE ITINERANTE »

La directrice technique du Club de voile et responsable de l'école de voile itinérante présente à son tour le bilan des activités de l'EDVI (*planches jointes en annexe*).

Les faits marquants sont que :

- 10 ans après le lancement de l'EDVI dans l'Eure (structure de responsabilité CDV27 « *comité de voile de l'Eure* »), le nombre de licenciés voile a été multiplié par cinq grâce à l'enseignement.
- Les licences sportives jeunes ont été multipliées par trois.
- La professionnalisation de l'activité EDVI dans l'Eure a contribué à la création d'un second emploi en 2019 après la création du premier en 2009 lors du lancement de l'EDVI.

Pour promouvoir la voile dans l'Eure, l'EDVI (*et ses 2 encadrant*) dispose de sa propre flotte composée de 2 Ludic, 3 First Class 7.5, 6 l'Equipe, 10 optimists, 6 Voile Radio Commandé (VRC). Cette flotte est à disposition des Clubs de l'Eure au nombre de deux actuellement (YC Vernon et CAPA Voile « *près de Pont Audemer* »).

L'enseignement de la voile par l'EDVI est tourné principalement vers les classes de primaire, collège et lycée de l'ensemble du département de l'Eure. Ainsi que vers le périscolaire (EMS : école municipale des sports) et les comités d'entreprises. L'EDVI accueille aussi des stagiaires de la région de Vernon et alentours pendant les vacances scolaires de printemps, d'été et de la toussaint. Globalement, l'accueil de stagiaires est stable ces 2 dernières années.

V. RAPPORT FINANCIER

Le compte-rendu financier fait l'objet d'un document rédigé de 4 pages « **rapport financier 2019 [AG-2020-02-15].pdf** » qui a été remis aux adhérents avec la convocation pour lecture préalable.

Le président de séance et la trésorière 2019 présente quelques planches (*jointes en annexe*) pour illustrer et commenter les points marquants du rapport financier qu'ils souhaitent particulièrement souligner et expliquer aux adhérents.

Le fait important de l'exercice est que le résultat excédentaire de 2019 (+ 7 804 €) compense la perte enregistrée en 2018 (- 8 096 €). Ce résultat excédentaire en 2019 est le fruit de la gestion rigoureuse du Club et des mesures de contrôle des dépenses décidées dès le début de 2019.

- **Les produits 2019 sont en augmentation de +3 392 €**, grâce principalement à l'augmentation des recettes liées aux cotisations école de voile adulte et à l'augmentation du subventionnement.
- **Les charges 2019 sont en forte diminution de -12 508 €**, grâce principalement à la réduction importante des coûts supportés par le Club pour les déplacements sur régates extérieures en dériveurs (- 5 827 €) et la forte diminution des charges de personnel en ne faisant pas appel en 2019 à de la prestation externe au Club pour l'encadrement des stages et événements (- 4 871 €).
- Les besoins budgétaires 2020 sont en augmentation de 8% et le budget est estimé à **80 270 €** à subventionnement identique.
- La trésorerie au 31/12/2019 est à **38 833 €**. Le niveau de la trésorerie permet d'engager les investissements nautiques déjà validés par le conseil d'administration pour l'année 2020.

VI. REPONSES AUX QUESTIONS SUR LES RAPPORTS 2019

Le secrétaire de séance établit qu'aucune question ou commentaire d'adhérent écrit n'a été délivré par internet à la date limite du 13 février 2020.

Invité par le président de séance à s'exprimer sur les rapports présentés, l'assemblée n'exprime aucune question ou commentaire en séance.

VII. VOTE D'APPROBATION DES RAPPORTS

Le président de séance invite au vote d'approbation des différents rapports.

A. Approbation du rapport moral

Après avoir été invité par le président de séance à se prononcer, l'assemblée approuve le rapport moral à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

B. Approbation du compte-rendu d'activité

Après avoir été invité par le président de séance à se prononcer, l'assemblée approuve le compte-rendu d'activités à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

C. Approbation du rapport EDVI

Après avoir été invité par le président de séance à se prononcer, l'assemblée approuve le rapport EDVI à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

D. Approbation du rapport financier

Après avoir été invité par le président de séance à se prononcer, l'assemblée approuve le rapport financier à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

VIII. OFFRE 2020

Le président de séance présente quelques planches (*jointes en annexe*) pour synthétiser et rappeler les offres actuelles de pratiques nautiques du YC Vernon et leurs tarifs annuels.

IX. PROJET 2020

Le président de séance présente quelques planches (*jointes en annexe*) décrivant les projets à concrétiser du YC Vernon pour l'exercice 2020.

- Achat de 3 bateaux dériveurs neufs (1 Open Skiff et 2 RS Feva avec leur remorque), et fin de rénovation d'un des deux Sheriff du club pour un coût d'ensemble net pour le Club de 7 752 €. L'achat du dériveur Open Skiff fait l'objet d'une demande de subvention d'investissement auprès de la ville de Vernon. L'achat des 2 dériveurs RS Feva fait l'objet d'une subvention déjà acquise auprès du Département de l'Eure et de la Région Normandie sous la forme du Plan Nautique Régional (PNR).
- Dans le cadre d'une nouvelle formule avec tarif spécifique pour septembre 2020, constitution d'un « team compétition » pour la tranche d'âge 10 – 14 ans avec objectif sportif régional et national et participation aux régates extérieures le week-end. Motivation et implication des parents impératives.
- Création à la rentrée scolaire 2020 d'une section voile-kayak au collège privé Jeanne d'Arc en partenariat avec le YC Vernon et le SPN Kayak.
- Et les projets récurrents avec la ville de Vernon (Ecole Municipale des Sports, Destination Vernon) qui font l'objet de demandes de renouvellement de subventions auprès de la municipalité.
- Plus des nouveautés avec la ville de Vernon (classes nautiques avec les primaires publiques, Handivoile, Evènementiel : Journée du patrimoine) qui font également l'objet de demandes de subventions spécifiques.

X. CALENDRIER 2020

Le président de séance présente quelques planches (*jointes en annexe*) décrivant le calendrier 2020 loisirs et compétition. Il s'agit des principaux rendez-vous sportifs au Club et sélectionnés par le YC Vernon à l'extérieur pour l'exercice 2020.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Invité par le président de séance à s'exprimer sur les offres, projets et calendriers présentés, l'assemblée n'exprime aucune question ou commentaire en séance.

XII. INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA MUNICIPALITE :

Mr Grenier, Maire-adjoint chargé des sports et de la jeunesse prends la parole au moment de devoir quitter notre assemblée générale. Il rappelle qu'étant en période électorale, il ne peut faire aucune annonce particulière.

Cependant il tient à préciser qu'il a lu les rapports remis à son intention par Stéphane Gibier. Il souligne devant l'assemblée réunie que ces résultats et le bon fonctionnement du Club reconnu par la Mairie est à mettre au crédit du travail de l'ombre de ses dirigeants, de ses encadrant et de ses bénévoles, tous ici présents devant l'assemblée. Il propose alors à cette dernière de les remercier tous en les applaudissant.

XIII. ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de séance appelle maintenant à procéder au renouvellement du conseil d'administration de l'association YC Vernon.

Le président rappelle en 1^{er} lieu le rôle du conseil d'administration du YC-Vernon et rappelle sa composition au 31 décembre 2019 (*le conseil d'administration comportait 7 membres à cette date*).

Le président de séance précise que 2 fonctions sont vacantes et à occuper au sein du conseil d'administration.

- Un responsable communication et média.
- Un responsable bénévolat et animations extra-nautiques à destination des adhérents.

A. Membres sortants à fin 2019 :

Les membres sortant au terme de leurs 3 années de mandat sont :

- Stéphane Gibier, Dominique Ohier, Patrice Bellec.

B. Membres démissionnaires :

Hervé Duchossoy, également au terme de son mandat et sortant du CA a présenté sa démission du conseil d'administration.

Le poste de « responsable des activités voile légère dériveurs » sera donc vacant et pris en charge par Adeline HARTMANN dans le cadre du projet de redynamisation sportive.

C. Postes à pourvoir :

Selon les statuts de l'association, le nombre de membres administrateur est de 9. Il y a donc 6 postes d'administrateur à pourvoir à ce jour au sein du conseil d'administration.

D. Candidats à l'élection du conseil d'administration :

Le président demande maintenant à l'assemblée si des membres souhaitent se présenter comme candidat à l'élection au conseil d'administration de l'association YC Vernon.

Sont candidats à l'élection :

Stéphane GIBIER.

Dominique OHIER.

Patrice BELLEC.

Edwige CHAUVELOT.

E. Election des nouveaux candidats au conseil d'administration :

Après avoir été invitée par le secrétaire de séance à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** la candidature de Stéphane GIBIER comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon, l'assemblée vote **POUR** à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

Stéphane GIBIER est élu pour un mandat de 3 ans comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon.

Après avoir été invitée par le secrétaire de séance à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** la candidature de Dominique OHIER comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon, l'assemblée vote **POUR** à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

Dominique OHIER est élu pour un mandat de 3 ans comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon.

Après avoir été invitée par le secrétaire de séance à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** la candidature de Patrice BELLEC comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon, l'assemblée vote **POUR** à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

Patrice BELLEC est élu pour un mandat de 3 ans comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon.

Après avoir été invitée par le secrétaire de séance à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** la candidature de Edwige CHAUVELOT comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon, l'assemblée vote **POUR** à l'unanimité des 33 adhérents électeurs présents ou représentés.

Edwige CHAUVELOT est élue pour un mandat de 3 ans comme membre du conseil d'administration du YC-Vernon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président de séance

Stéphane GIBIER

Lu et approuvé, le 5 mars 2020 à Vernon



Le Secrétaire de séance

Dominique OHIER

Lu et approuvé, le 5 mars 2020 à Vernon